

Séance du 26 février 2008

L'an deux mille huit, le vingt six février à 14 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Pierre HAINNEVILLE, Maire.

Etaient Présents : MM Hainneville Pierre, Maire – Leterrier Jacky – Lecesne Patrice, Adjoints – Travert Françoise – Chardot Bernard – Bessin André – Paysant Jacques – Lebourgeois Louis – Lahaye Desvergez Bernadette

Absent : Mr Mougin

Secrétaire de séance : Mr Patrice Lecesne

Compte administratif 2007

Le compte administratif 2007 produit le résultat suivant :

Section fonctionnement : Excédent : 55 114.56

Section investissement : besoin de financement : 20 491.50

Le résultat net de l'exercice est donc égal à 34 623.06 €

Compte de gestion 2007

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion de l'exercice 2007, établi par Mme Accossato, receveur municipal, Trésorerie des Pieux.

Budget primitif 2008

Section investissements Dépenses

Article	Libellé	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
001	Solde d'exécution investissement report.		18 013	18 013
1641	Emprunt logements (capital)		6 675	6 675
2135	Aménagement logement sud	536		536
2313 /15	Travaux logements	1 943	4 057	6 000
	TOTAL	2 479	28 745	31 224

Section investissement Recettes

Virement à la section de fonctionnement 9820 – FCTVA 913 – Excédent de fonctionnement 20491 Total : 31224

Section fonctionnement Dépenses

Charges à caractère général 26 810 – Charges de personnel 66 100 – Atténuation de produits 21126 – Dépenses imprévues 2000 – Virement à la section d'investissement 9820 – Autres charges de gestion courante 17400 – Charges financières 3238 – Charges exceptionnelles 26586 – Total : 173080

Section fonctionnement Recettes

Excédent antérieur reporté 34623 – Atténuation de charges 2056 produit des services 9400 – Impôts et taxes 54712 dotations et participations 56336 autres produits de gestion courante 15953 Total 173080

Subventions 2008

Le conseil municipal attribue les subventions suivantes :
APE Collège de Flamanville 50 - APE RPI Héauville Helleville ??? – Association d'aide aux personnes âgées du pays de Diélette 80 – Association Bouger à Helleville 100 – Anciens Combattants 70 – Radio Flam 80 – Société de chasse 70 - ???

Statue du calvaire

Les travaux de déplacement du calvaire sont en cours dans le cadre de l'aménagement du giratoire des RD 4 et 37. Le Maire présente au conseil municipal le devis de Mr Marc Flaux de Hémévez d'un montant de 657.80€TTC, pour la restauration d'une statue.
Le Conseil municipal donne son accord.

Indemnité gardiennage de l'église

Vu, la circulaire de Mr Le Préfet de la Manche en date du 6 février 2008,
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2007 fixant l'indemnité de gardiennage de l'église à 157 euros pour l'année 2007,
Considérant que cette indemnité de 157 euros est supérieure au plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour un gardien ne résidant pas la commune, mais que Mr l'abbé Gazengel, prêtre domicilié à Flamanville, perçoit ce montant depuis plusieurs années,
Le Conseil Municipal décide de continuer à verser à l'Abbé Gazengel la somme de 157 euros représentant l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2008.

Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au FAJD. Les demandes des personnes de Helleville en difficulté seront étudiées par le CCAS.

Fond de Solidarité pour le Logement

Le CM décide de ne pas adhérer au FSL. Les demandes des familles de Helleville en situation de précarité seront étudiées par le CCAS.

Travaux de voirie

Le Conseil municipal accepte le devis de Mr Norbert Vantomme d'un montant de 530.59 € TTC relatif à la fourniture, le transport et la mise en place de buses à l'entrée du chemin rural de la Pallière.

Centre de gestion

Le conseil Municipal approuve la convention en date du 18/01/2008 passée avec le centre de gestion de la manche relative à la mission d'intervention sur des dossiers CNRACL à partir du 01/01/2008.

Plan particulier d'intervention de la Centrale Nucléaire de production d'électricité de Flamanville

Le Maire communique au Conseil Municipal le dossier concernant le projet de Plan Particulier d'Intervention. Après étude du dossier, le conseil municipal ne fait pas d'observations.

Aménagement du giratoire

Le conseil municipal prend connaissance du dossier transmis par l'Agence technique départementale du Cotentin concernant les équipements de sécurité routière qui vont être mis en place dans le giratoire. Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque.

Courrier

Le Conseil prend connaissance du courrier en date du 16 janvier 2008 de Madame l'Inspectrice d'académie relatif au service minimum d'accueil.

Aménagement du bourg

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du bourg, il sera nécessaire de céder au Département certains terrains communaux. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Sécurisation et aménagement du bourg

Le Maire communique au conseil municipal la délibération du conseil de la communauté de communes des Pieux en date du 14 décembre 2007, concernant le projet de sécurisation et d'aménagement du bourg de notre commune.

Les travaux seront financés par la Communauté de Communes des Pieux et la commune de Helleville.

L'estimation des travaux à charge de notre commune est répartie comme suit :

- Eclairage public : 4000 €HT
- Aménagement paysager, travaux de maçonnerie et ferronnerie (entrée du cimetière) : 11500€HT

Vu, la situation financière de la commune,

Le conseil Municipal :

- approuve le principe d'aménager et de sécuriser le bourg de Helleville, par la création d'un giratoire, l'aménagement des voiries et des différents réseaux dans l'agglomération de notre commune et la modification de l'entrée du cimetière.
- Accepte le détail estimatif établi par le maître d'œuvre d'un montant global de 15 500 €HT
- Dit que le plan de financement sera le suivant : Autofinancement et subventions
- Sollicite une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et de Monsieur le Préfet de la Manche, dans le cadre de la dotation globale d'équipement
- Atteste que les travaux à charge de notre commune seront réalisés et les entreprises payées par la commune de Helleville.